

oseo.fr

OSEO – Document non contractuel – Conception-Réalisation : W & CIE – Réf. : 6511-08 – Octobre 2011
Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement certifié PEFC, FCBA 07/833 par Point 44

innovation

oseo
l'entreprise des
ENTREPRENEURS

Innover pour se développer !

François Drouin

Président Directeur général d'OSEO



Faire le pari de l'innovation, c'est prendre des risques, mais c'est vous démarquer, apporter toujours plus de valeur à votre offre afin de conquérir de nouveaux marchés et préparer l'avenir en prenant, dès à présent, un temps d'avance sur la sortie de crise.

- OSEO est à vos côtés, avec son réseau de partenaires régionaux, nationaux et européens, et au sein des Pôles de Compétitivité, pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets innovants.
- Qu'il s'agisse d'une nouvelle technologie, d'un nouveau produit, process ou service, de participer à un projet collaboratif, ou d'accéder par l'innovation à de nouveaux marchés, OSEO vous soutient dans les différentes phases de votre projet : expertise, conseil et orientation, mise en relation personnalisée, financements adaptés, facilités d'accès des entreprises aux organismes de fonds propres via des garanties et des services en ligne, montage de partenariats technologiques et transnationaux...

Nos équipes régionales sont à votre disposition : n'hésitez pas à les contacter et à consulter notre gamme de financements et de services sur oseo.fr

Tous mes souhaits de pleine réussite dans vos projets !

Le soutien de l'innovation

OSEO, acteur public du soutien de l'innovation en France, est au cœur d'un réseau de partenaires qui apportent des financements et des compétences complémentaires sur les plans scientifique, technique, financier et marketing.

Dès l'amont des projets de recherche, de développement et d'innovation, OSEO peut partager le risque financier du projet innovant avec l'entreprise, au moyen d'une subvention et/ou d'une avance remboursable en cas de succès.

Nous apportons aussi notre savoir-faire en ingénierie de projets et notre expertise, depuis l'**étude de faisabilité jusqu'au lancement commercial**.

En parallèle ou complément d'une aide au projet d'innovation, OSEO peut aussi proposer des financements spécialement mis à sa disposition par des partenaires⁽¹⁾.

En phase aval des projets (lancement industriel et commercial, mise sur le marché...), OSEO partage le risque avec les banques et les organismes de capital-risque en co-financement (prêts mezzanine) et en garantie, avec un abondement possible des collectivités territoriales.

Ainsi, OSEO intervient à chaque étape du développement de votre innovation et vous apporte ses services de conseil et d'expertise, qualifications et mises en relation.

(1) Fonds issus des Collectivités territoriales, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, des DIRECCTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), de la Direction Générale de l'Armement, du Secrétariat Général de la Défense Nationale, du Centre National de la Cinématographie, de la Commission Européenne.

sommaire

● AIDES À L'INNOVATION

- 4 Aide pour la faisabilité de l'innovation
- 5 Aide au partenariat technologique
- 6 Prestation Technologique Réseau
- 7 Aides aux jeunes pour l'innovation
- 8 Aide au transfert de technologies
- 9 Aide à la création d'entreprise innovante
- 10 Aide pour le développement de l'innovation
- 11 Aide à l'innovation Passerelle
- 12 Aide aux projets d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI)
- 13 Aide aux Projets de recherche et développement Structurants des Pôles de Compétitivité (PSPC)
- 14 Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité (FUI)

● GARANTIES ET FINANCEMENTS

- 15 Prêt Participatif d'Amorçage
- 16 Contrat de Développement Innovation
- 17 Contrat de Développement Participatif
- 18 Avance + pour financer votre compte clients
- 19 Garantie Innovation
- 20 Garantie des Fonds Propres
- 21 Biotech Garantie
- 22 Garantie de caution sur projets innovants

● SERVICES

- 22 Qualification "entreprise innovante"
- 23 Mise en relation personnalisée
- 24 Rescrit Crédit Impôt Recherche

● VOS QUESTIONS



● Aide pour la faisabilité de l'innovation

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ et entreprises de moins de 2 000 salariés⁽²⁾.

FINALITÉ

Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans sa préparation des projets de recherche et développement par :

- des études de faisabilité,
- l'intégration de compétences, permettant de valider les différentes composantes du projet.

DÉPENSES FINANÇÉES

Études préalables aux activités de recherche industrielle et de développement expérimental.

Conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres de R&D...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement de l'étude sous forme de subvention ou sous forme d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Indépendantes d'un groupe de plus de 2 000 personnes.

● Aide au partenariat technologique

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ et entreprises de moins de 2 000 salariés⁽²⁾.

FINALITÉ

Accompagner la préparation du partenariat innovant et faciliter la participation des PME à des projets collaboratifs nationaux ou transnationaux : Pôles de Compétitivité, Programme Cadre de Recherche et Développement de la Commission européenne (PCRD), EUREKA, Eurostars, ERA-Net et coopérations extra-européennes, en particulier avec certains pays⁽³⁾.

DÉPENSES FINANÇÉES

Étude de la faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement du projet de partenariat sous forme de subvention.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Indépendantes d'un groupe de plus de 2 000 personnes.

(3) Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Israël, Maroc, Mexique, Russie, Tunisie.



● Prestation Technologique Réseau

BÉNÉFICIAIRES

Micro et petites entreprises ⁽¹⁾.

FINALITÉS

- Permettre aux PME peu familiarisées avec l'innovation d'intégrer une dimension technologique dans leur stratégie de développement en ayant accès à des centres de compétences.
- Favoriser le dépôt d'un premier brevet.

DÉPENSES FINANCIÉES

Pré-études technologiques, essais, modélisation, caractérisation de produit, étude de marché et de l'état de l'art technique, recherche de partenaires...

Dépenses de dépôt du premier brevet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement du projet sous forme de subvention jusqu'à 10 000 euros.

CONTACT

Réseau de Développement Technologique Régional (RDT) (coordonnées sur www.rdt.fr) ou OSEO dans votre région.

● Aides aux jeunes pour l'innovation

BÉNÉFICIAIRES

- Les établissements publics ou privés : second degré, écoles d'ingénieurs, d'enseignement technique ou agricole, d'architecture, IUT, IUP, universités...
- Les associations de jeunes statutairement constituées.

FINALITÉ

Développer un projet d'innovation dans le cadre de la scolarité, avec le soutien d'un tuteur qualifié (enseignant ou professionnel). Le projet doit être réalisé dans le cadre :

- soit d'une relation entre l'établissement de formation et une entreprise ou un centre de compétences,

- soit d'une association de plusieurs jeunes aux compétences complémentaires,
- soit d'une création d'activité.

DÉPENSES FINANCIÉES

Dépenses externes d'achat de matériel non récupérable, de sous-traitance ou de conseil extérieur, de frais de déplacements, de recherche documentaire ou de personnel internes à l'établissement de formation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Subvention pouvant financer jusqu'à 50 % des dépenses totales du projet, dans la limite de 6 000 euros TTC.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26, ces micro et petites entreprises, indépendantes, ont un effectif inférieur à 50 personnes et un CA ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros. RDT à consulter pour dérogation éventuelle.



● Aide au transfert de technologies

BÉNÉFICIAIRES

Établissements publics de recherche.

FINALITÉ

Favoriser le transfert de technologies développées au sein des laboratoires publics vers des entreprises.

DÉPENSES FINANCIÉES

Dépenses engagées par le laboratoire, en coûts complets, pour préparer le transfert : réalisation d'une étude de positionnement ou d'une maquette, dépenses de veille ou de propriété industrielle, négociation d'accords, maturation de projet...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement sous forme de subvention ou sous forme d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès.

CONTACT

OSEO dans votre région.

● Aide à la création d'entreprise innovante

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

FINALITÉ

Aider le créateur à préciser son plan d'entreprise et à valider la faisabilité de son projet d'innovation.

DÉPENSES FINANCIÉES

Conception et définition du projet, études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, recherche de partenaires...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement du projet sous forme de subvention jusqu'à 30 000 euros.

CONTACT

OSEO dans votre région.

OSEO est partenaire du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

Ce concours annuel prime les meilleurs projets dans les catégories Émergence et Création-Développement.



innovation

• Aide pour le développement de l'innovation

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾ et entreprises de moins de 2 000 salariés, voire moins de 5 000 ⁽²⁾.

FINALITÉS

Aider les entreprises qui mènent des projets comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental :

- pour la mise au point des produits, procédés ou services technologiquement innovants présentant des perspectives concrètes de commercialisation,
- à financer leur participation à des partenariats technologiques nationaux ou européens dans le cadre de projets d'innovation.

DÉPENSES FINANÇÉES

Conception et définition du projet, études de faisabilité technico-commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets (pour les PME ⁽¹⁾), achat d'équipements et de connaissances, préparation du lancement industriel...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Selon les caractéristiques du projet (collaboratif ou non) et de l'entreprise, participation au financement du projet sous forme de subvention, d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès, ou de prêt à taux zéro.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Indépendantes d'un groupe de plus de 2 000 personnes. Pour les entreprises de plus de 2 000 jusqu'à 5 000 salariés, sur dérogation.

• Aide à l'innovation Passerelle

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾.

FINALITÉ

Aider une entreprise à mener un développement innovant dont les résultats intéressent un grand compte français ou étranger. Ce dispositif s'intègre dans le Pacte PME ⁽²⁾.

DÉPENSES FINANÇÉES

Les dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'équipements directement liées au programme d'innovation en phase de faisabilité et/ou de développement, y compris celles correspondant à la mise à disposition de moyens matériels ou humains par le grand compte.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le financement du projet innovant est tripartite :

- 1/3 OSEO (aide à l'innovation),
- 1/3 PME (autofinancement),
- 1/3 grand compte (en numéraire et/ou mise à disposition de moyens matériels ou humains).

La propriété industrielle est conservée par la PME et un domaine d'application des résultats est réservé au grand compte.

L'aide d'OSEO est versée sous forme de subvention ou d'avance à taux zéro remboursable en cas de succès.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Cf. p. 26 (définition Pacte PME).



● Aide aux Projets d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI)

BÉNÉFICIAIRES

Partenaires d'un projet d'innovation stratégique industrielle :

- PME⁽¹⁾ et entreprises de moins de 5 000 salariés⁽²⁾.
- Établissements de recherche publics français.

FINALITÉ

Mise en œuvre d'un projet collaboratif d'innovation stratégique industrielle présentant des ruptures technologiques, des objectifs industriels (produit, procédé, service) explicites et prometteurs, une collaboration induisant une valeur ajoutée à chaque partenaire.

DÉPENSES FINANCÉES

R&D, frais de personnel, coûts des instruments et du matériel, amortissements des équipements, coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et brevets achetés ou concédés, coûts des consultants, autres frais d'exploitation, frais généraux liés au projet innovant et coûts de gestion du projet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

En subvention pour les activités de recherche industrielle et en avance remboursable (à taux actualisé et redevances) pour les activités de développement expérimental.

CONTACT

OSEO dans votre région.
Direction du Programme ISI,
OSEO (siège).

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Indépendantes d'un groupe de plus de 5 000 personnes.

● Aide aux Projets de recherche et développement Structurants des Pôles de Compétitivité (PSPC)

Dans le cadre des investissements d'avenir, 300 M€ sont destinés au financement de projets structurants issus des pôles jusqu'en 2013.

BÉNÉFICIAIRES

Partenaires de projets collaboratifs de R&D des Pôles de Compétitivité :

- Entreprise quelle que soit sa taille.
- Laboratoire ou organisme de recherche publique ou privée ou organisme de formation.
Implication de PME à hauteur de 20% minimum.

FINALITÉ

Mise en œuvre d'un projet collaboratif d'innovation issu des pôles de compétitivité, présentant des ruptures technologiques, des objectifs industriels prometteurs, et une collaboration induisant une valeur ajoutée pour chaque partenaire.

Le projet doit être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité et réalisé en majorité sur le territoire de ces pôles.

DÉPENSES FINANCÉES

R&D, frais de personnel, coûts des instruments et du matériel, amortissements des équipements, coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et brevets achetés ou concédés, coûts des consultants, autres frais d'exploitation, frais généraux liés au projet innovant et coûts de gestion du projet.

MODALITÉS D'INTERVENTION

En subvention pour les activités de recherche industrielle et en avance remboursable (à taux actualisé et redevances) pour les activités de développement expérimental.

CONTACT

OSEO dans votre région.
Pôles de Compétitivité. Consultez les appels à projets sur www.competitivite.gouv.fr
Un extranet dédié permet le dépôt des dossiers en ligne.



● Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité (FUI)

BÉNÉFICIAIRES

Partenaires de projets collaboratifs de R&D des Pôles de Compétitivité :

- entreprise quelle que soit sa taille,
- laboratoire ou organisme de recherche publique ou privée ou organisme de formation.

FINALITÉ

Mise en œuvre d'un projet collaboratif ayant pour objet le développement de nouveaux produits ou services, à fort contenu innovant conduisant à une mise sur le marché dans un délai de 5 ans.

Le projet doit être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité et réalisé en majorité sur le territoire de ces pôles.

DÉPENSES FINANCIÉES

- Frais de personnels affectés au projet (chercheurs, ingénieurs et techniciens).

- Amortissements d'équipements et de matériels de recherche sur la durée d'utilisation.
- Travaux de sous-traitances directement liées au projet confiés notamment à des laboratoires publics ou privés.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Projets sélectionnés par deux appels à projet par an dans le cadre du Fonds Unique Interministériel (FUI), entièrement pris en charge par téléprocédure (https://extranet.oseo.fr/fui_web).

Participation au financement du projet sous forme de subvention.

CONTACT

OSEO dans votre région.
Consultez les appels à projets sur www.competitivite.gouv.fr
Un extranet dédié permet le dépôt des dossiers en ligne.

● Prêt Participatif d'Amorçage

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ innovantes de moins de 5 ans bénéficiant d'une aide à l'innovation d'OSEO, d'une aide "création-développement" au titre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, d'une aide régionale à la création d'entreprises innovantes instruite par OSEO ou toute autre aide d'au moins 50 000 euros accordée depuis moins de 2 ans et portant sur un projet de recherche, développement et d'innovation (au sens de l'encadrement communautaire).

FINALITÉ

Créer des conditions favorables à l'intervention ultérieure d'un investisseur (fonds d'amorçage, société de capital-risque ou industriel) sans retarder l'avancement du projet.

DÉPENSES FINANCIÉES

Toutes les dépenses du programme d'innovation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- sans garantie ni caution personnelle,
- de 50 000 à 75 000 euros (pouvant être porté à 150 000 euros si la Région intervient en garantie),
- plafonné aux fonds propres au jour de l'accord du crédit et au montant de l'aide à l'innovation obtenue,
- d'une durée de 8 ans avec un différé de remboursement du capital de 3 ans.

CONTACT

OSEO dans votre région. Pôles de Compétitivité. Consultez les appels à projets sur www.competitivite.gouv.fr
Un extranet dédié permet le dépôt des dossiers en ligne.

(1) Selon la définition européenne p. 26.



● Contrat de Développement Innovation

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾ de plus de 3 ans engageant un programme d'innovation :

- lancement industriel et commercial d'un produit,
- développement d'une technologie innovante,
- modernisation de l'outil de production,
- conquête de nouveaux marchés,
- nouveaux modes de commercialisation de produits et/ou services,
- projet d'innovation de méthodes et organisationnelle.

FINALITÉ

Faciliter le financement des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement du programme.

DÉPENSES FINANCIÉES

Frais de recrutement et de formation, prospection, négociation des

premières commandes, marketing, communication, mise aux normes, implantation à l'étranger, matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente, besoin en fonds de roulement...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- sans garantie ni caution personnelle,
- de 40 000 à 300 000 euros ⁽²⁾,
- d'une durée de 6 ans avec un allègement du remboursement la première année. Ce prêt est accompagné d'un concours bancaire qui peut être garanti à 60 % par le Fonds de Garantie Innovation d'OSEO (cf. p. 18).

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Pouvant être porté à 600 000 euros si la Région intervient en garantie.

● Contrat de Développement Participatif

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans et moins de 5 000 salariés ayant besoin de renforcer leur structure financière pour réaliser un projet de développement.

FINALITÉ

Renforcer ses fonds propres pour réaliser des projets de développement.

DÉPENSES FINANCIÉES

- coûts de mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement,
- coûts d'une implantation à l'étranger,
- croissance externe,
- coûts de constitution ou de rénovation d'un parc de magasins, acquisition de droit au bail, recrutement et formation de l'équipe commerciale,
- travaux d'aménagement,
- frais de recrutement et de formation,
- frais de prospection, dépenses de publicité,

- matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente,
- besoins en fonds de roulement...

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- jusqu'à 3 000 000 euros pour renforcer votre structure financière, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise, en partenariat avec votre banque à raison de 1 euro de contrat de développement pour 2 euros de prêts d'accompagnement ⁽¹⁾ et/ou d'apporteurs en fonds propres à raison de 1 euro de contrat de développement pour 1 euro de fonds propres apportés.
- aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant.

DURÉE

7 ans.

CONTACT

Vos partenaires bancaires et financiers, votre expert comptable ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.



● Avance + pour financer votre compte clients

Vous supportez des délais de règlement de la part de vos grands donneurs d'ordre, publics et privés ⁽¹⁾. OSEO mobilise vos créances avec **Avance +**.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Avance + est un crédit confirmé, généralement accordé pour une durée d'un an renouvelable :

- vous cédez vos créances à OSEO, qui vous en assure l'avance dans l'attente de leur remboursement.

Grâce au service en ligne **e-tréso**, :

- vous gérez votre compte **Avance +**,
- vous obtenez vos cautions solidaires ou garanties à première demande (engagements par signature, cf. p. 4).

PARTENARIAT AVEC VOTRE BANQUE

Deux possibilités :

- soit les avances de trésorerie sont effectuées en totalité par OSEO, en complément des autres concours à court terme de la banque,
- soit elles sont partagées avec votre banque dans le cadre d'un pool de trésorerie géré par OSEO.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Agréés par OSEO.

● Garantie Innovation

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾ innovantes, de plus de 3 ans ⁽²⁾, souhaitant obtenir un concours bancaire (crédit ou crédit-bail) pour financer un projet :

- de conception et développement de produits ou services nouveaux (R&D, industrialisation, commercialisation),
- d'introduction d'une technologie ou technique nouvelle (fabrication, commercialisation, gestion...).

FINALITÉ

Faciliter l'accès des PME innovantes aux financements bancaires.

DÉPENSES FINANCÉES

- Investissements immatériels ou à faible valeur de gage.

- Augmentation du besoin en fonds de roulement induit par le projet innovant.
- Avances sur subventions des pôles de compétitivité.
- Tous types d'investissements pour les jeunes entreprises reconnues innovantes (soutenues par OSEO ou un fonds de capital-risque).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie du concours bancaire à hauteur de 60 % dans la limite de 1 500 000 euros.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(2) Les PME de moins de 3 ans engageant un programme d'innovation bénéficient d'un dispositif équivalent grâce au Fonds de Garantie Création.



● Garantie des Fonds Propres

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ innovantes, quel que soit l'âge, développant une activité à fort caractère innovant bénéficiaires d'apports en fonds propres ou quasi fonds propres réalisés par des sociétés de capital-risque ou des sociétés liées à des business angels ou des fonds communs de placement (FCPI ou FCPR).

FINALITÉ

Faciliter la mise en relation entre les PME innovantes à la recherche de capitaux et les fonds d'investissement.

CONCOURS GARANTIS

- Souscription ou achat d'actions ou de BSA ou de parts sociales, d'obligations convertibles ou

remboursables, de titres participatifs ou de certificats d'investissement,

- Prêts participatifs, avances en comptes courants.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie de l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres à hauteur de :

- 50 %,
- 70 % pour les PME de moins de 5 ans.

DUREE

10 ans.

CONTACT

Votre organisme de fonds propres ou OSEO dans votre région.

● Biotech Garantie

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ :

- dès la phase de création,
- utilisant les sciences du vivant et les biotechnologies dans un objectif de production ou de commercialisation de produits ou de services.

FINALITÉ

- Faciliter l'accès des PME de biotechnologie aux financements bancaires.
- Faciliter la mise en relation entre les PME de biotechnologie à la recherche de capitaux et les fonds d'investissement.

DEUX POSSIBILITÉS : DÉPENSES FINANCÉES OU CONCOURS GARANTIS

DÉPENSES FINANCÉES

Tous investissements, y compris immatériels, et opérations de croissance externe.

CONCOURS GARANTIS

- Souscription ou achat d'actions ou de BSA ou de parts sociales, d'obligations convertibles ou remboursables, de titres participatifs ou de certificats d'investissement,
- Prêts participatifs, avances en comptes courants

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt : Garantie du concours bancaire à hauteur de 70 % pour les PME de moins de 5 ans (50 % dans le cas de crédits relais).

Fonds propres : Garantie sur 10 ans de l'investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres à hauteur de :

- 50 %,
- 70 % pour les PME de moins de 5 ans.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.



● Garantie de caution sur projets innovants

BÉNÉFICIAIRES

PME ⁽¹⁾ innovantes recherchant une caution bancaire pour accéder à un premier marché ou à un contrat qui représente une rupture significative (en termes de taille, de marché, de secteur d'activité) avec l'activité antérieure.

FINALITÉ

Faciliter l'émission de cautions sur marchés par les banques, sur ordre et pour compte de PME, au bénéfice de leurs clients.

CAUTIONS ÉLIGIBLES

Garanties à première demande (GAPD) ou cautions sur marché (de restitution d'acompte, de bonne fin...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

La banque fournit une caution à la PME, OSEO garantit la banque à hauteur de 80 % dans la limite de 300 000 euros.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

● Qualification "entreprise innovante"

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises européennes de moins de 2 000 salariés ⁽¹⁾.

FINALITÉ

Obtenir la qualification "entreprise innovante" ⁽²⁾, valable 3 ans, ouvrant accès :

- aux investissements par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) ⁽³⁾,
- aux marchés publics de haute technologie, dans le cadre de l'article 26 de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) qui permet aux acheteurs publics de réserver aux PME innovantes 15 % du montant de leurs marchés de haute technologie, de R&D et d'études technologiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

OSEO procède à une analyse technico-économique du projet de l'entreprise et examine sa stratégie d'innovation.

Les droits d'ouverture du dossier s'élèvent à 2 200 euros HT et sont à la charge de l'entreprise.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 26.

(1) Sous certaines conditions de détention du capital.

(2) Cette qualification peut avoir un caractère automatique, si l'entreprise justifie de dépenses de R&D, au cours de l'exercice précédent représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice ou pour les entreprises industrielles, au moins 10 % de ces mêmes charges.

(3) Cf. p. 27.



• Mise en relation personnalisée

BÉNÉFICIAIRES

- PME souhaitant mettre au point un nouveau produit, procédé ou service innovant.
- Personnes physiques souhaitant créer une entreprise technologiquement innovante.

FINALITÉ

Mettre les créateurs et les dirigeants d'entreprise en relation avec des partenaires potentiels pour mener à bien leur projet d'innovation.

SERVICES

- Guide interactif de Management de Projet Innovant : www.oseo.fr/guideMPI
- Accompagnement dans le montage de partenariats au sein des Pôles de Compétitivité et clusters technologiques.

- Diffusion d'offres et aide au montage de transferts de technologies transnationaux via le réseau EEN.
- Conseil et orientation vers les financements de coopération européens ou internationaux les plus adaptés : EUREKA ⁽¹⁾, Eurostars, ERA-Net, PCRD ou OSEO pour les coopérations bilatérales avec certains pays ⁽²⁾.
- Services d'accès à la commande des grands donneurs d'ordre publics et privés via le Réseau de la Commande Publique : reseaucommandepublique.fr
- Mise en relation avec des investisseurs en fonds propres ⁽³⁾ : capitalpme.oseo.fr

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) EUREKA France via le réseau OSEO.

(2) Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Israël, Maroc, Mexique, Russie, Tunisie.

• Rescrit du Crédit d'Impôt Recherche

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, soumises à l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux, ou à l'impôt sur les sociétés, à condition d'être placées sous le régime du bénéfice réel (normal ou simplifié), de plein droit ou sur option.

FINALITÉ

Sécuriser les entreprises désireuses de solliciter un crédit d'impôt recherche en obtenant un avis préalable sur le caractère de R&D de leur projet ⁽¹⁾.

MODALITÉS D'INTERVENTION

OSEO procède à la validation de l'éligibilité du projet de R&D au Crédit d'Impôt Recherche préalablement au démarrage des travaux. L'avis porte sur le caractère scientifique et technique du projet de dépenses de recherche, qui comprend notamment : la nature des travaux et les périmètres des dépenses.

CONTACT

OSEO
Rescrit du CIR
TSA 50191
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort

(1) Article L. 80 B du livre des procédures fiscales.

vos questions

● Quelle est la définition européenne de la PME ?

Une PME, au sens communautaire, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

● À quel moment puis-je avoir un crédit ?

Tout dépend du stade de l'innovation. Tant qu'il n'y a pas de perspective de chiffre d'affaires et de résultat bénéficiaire, il ne peut pas être envisagé de recourir au crédit. Dès que cette perspective existe, un crédit bancaire devient possible ; dans ce cas, OSEO peut apporter sa garantie jusqu'à 70 %.

● Pour obtenir une intervention en garantie, dois-je m'adresser d'abord à OSEO ou à une banque ?

Il est toujours préférable de vous adresser d'abord à votre banquier, de monter un dossier avec lui. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter OSEO.

● Comment entrer en relation avec un investisseur en fonds propres (capital-risqueur, business angel) ?

OSEO propose le service en ligne gratuit, OSEO capital PME qui vous permet très simplement de présenter votre projet de développement aux investisseurs.

Par ailleurs, dans chaque région, les plateformes d'orientation financière animées par les directions régionales de la Caisse des Dépôt et d'OSEO ont pour mission de mettre les entreprises qui le souhaitent, en contact avec les investisseurs en fonds propres régionaux et nationaux.

capitalpme.oseo.fr

● On m'a parlé de prêts d'honneur ?

Certains réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise font effectivement des prêts personnels à taux zéro au créateur d'entreprise, pour renforcer ses fonds propres. Lors de votre entretien avec le chargé d'affaires d'OSEO ou sur notre site Internet, vous pourrez trouver les coordonnées de ces organismes.

● Comment intervient un FCPI ?

Un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) est un fonds commun de placement à risque qui affecte au moins 60 % de ses investissements à l'innovation, quel que soit le secteur d'activité. Un FCPI peut investir dans une entreprise, jeune ou mature, dès que celle-ci bénéficie de la qualification "entreprise innovante". OSEO est habilité à délivrer cette qualification qui constitue un label reconnu par tous les investisseurs en fonds propres.

● Qu'est-ce que le Pacte PME ?

Le Pacte PME a pour objectif de faciliter l'accès des PME innovantes aux commandes des grands comptes, en organisant des rencontres régulières entre grands donneurs d'ordre et PME.

oseo.fr/pacte_pme

● Qu'est-ce qu'un projet collaboratif ?

Projet piloté par une entreprise, chef de file, rassemblant au sein d'un consortium différents partenaires : entreprises de taille ou de secteurs d'activités différents, laboratoires publics de recherche.

Un projet collaboratif permet aux partenaires de mutualiser les coûts, d'optimiser la compétitivité et d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits et/ou services en rassemblant les meilleures compétences.

oseo exerce 3 grands métiers

- aide à l'innovation
- garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres
- financement des investissements et du cycle d'exploitation

Découvrez nos études et nos services en ligne sur oseo.fr

Implantations régionales

OSEO est présent sur l'ensemble du territoire. Dans votre région, ses équipes sont là pour vous accompagner et vous aider à réunir les financements nécessaires à la création et au développement de votre entreprise.

Crédit photos : photos de collaborateurs d'OSEO réalisées par Erik Lasalle

Consultez les coordonnées de notre réseau sur oseo.fr